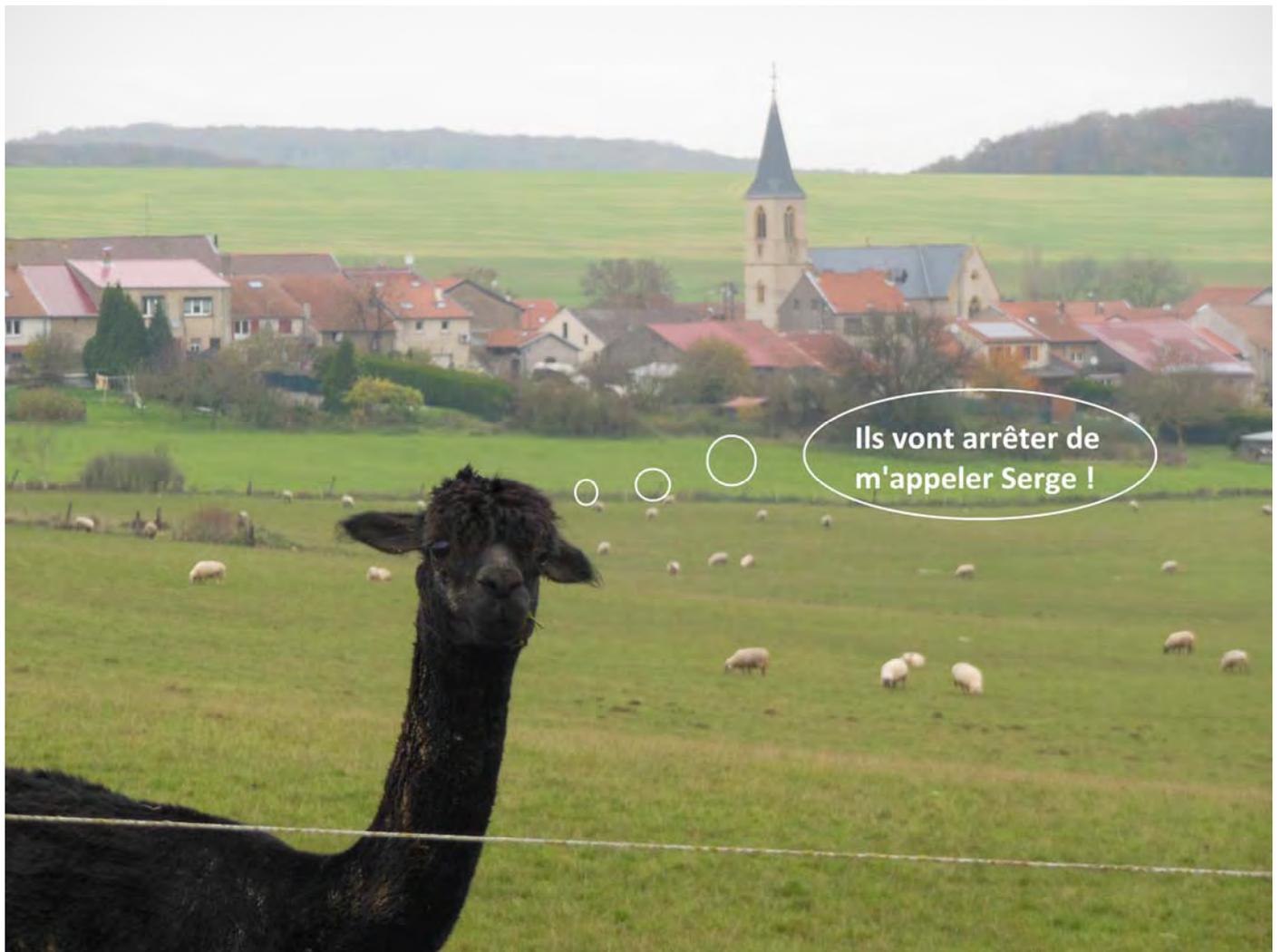


BEUX-INFO



Bulletin municipal d'information



N° 20 – Janvier 2014

Magazine de diffusion locale et gratuite - Rédaction, mise en pages, photocomposition : BG Mairie de Beux – Imp. REPROGRAPHIC à METZ

S O M M A I R E

Numéro 20 – Janvier 2014

1	Le mot du maire
2	Etat-Civil 2013
4	Nouveaux arrivés en 2013
5	Compte-rendu des conseils municipaux 2013
11	Beux en mode accessibilité
12	Inscription sur les listes électorales
13	Travaux 2013
16	Des économies d'énergie avec l'ALEC du Pays messin
17	Dominique aux fourneaux pour les séniors
18	Des petits points, des petites croix pour une exposition renommée
20	Une année au périscolaire Les Korrigans
21	Recensement en 2014 + Rythmes scolaires
22	Des nouvelles de l'association La Buscinoise
24	Poussières d'archives
27	Adieu CCV, bonjour CCSM
28	Vie paroissiale

Illustration couverture : Ce n'est pas Serge mais c'est bien un lama qui vit paisiblement avec ses congénères dans les prés de la ferme Neveux à Beux.

Responsable d'édition : Bernard Gutter, maire de Beux 35, Rue principale 57580 BEUX
Rédaction, composition, mise en page, crédit photos : B. Gutter
Impression : REPROGRAPHIC à METZ. Edité en déc.2013

Le mot du maire

Et voilà encore une année qui s'achève. Celle-là sera un peu particulière à plus d'un titre. En effet, 2013 a vu plusieurs réalisations importantes se concrétiser : la toiture du bâtiment du périscolaire a été entièrement rénovée. Malheureusement, cette opération, par la négligence et le manque de conscience professionnelle de certains ouvriers a entraîné des dégâts importants dans le logement par infiltrations d'eau. Les désagréments causés aux locataires ont été très importants et mettront encore un certain temps à être réparés. Je remercie une nouvelle fois, les locataires de ce logement pour leur patience. Qu'ils soient assurés que la commune met tout en œuvre pour leur restituer dans les meilleurs délais un appartement habitable digne de ce nom.

Ensuite, un important programme de voirie a été réalisé et a permis de réparer un certain nombre de voies communales endommagées par l'usage et le temps : placette du vieux château, rue du Breuil, route de Pontoy, rue de Luppy. Mais c'est surtout l'aménagement du chemin des Vignes et des abords de la fontaine de la Haute-Beux qui constitue la principale opération. Désormais, les riverains bénéficient d'un accès confortable à leurs propriétés et les abords de la fontaine constitueront une halte appréciée pour les randonneurs ou les promeneurs lorsque tous les aménagements seront terminés au printemps prochain.

Je voudrais saluer également l'arrivée de sept* enfants en cette année 2013. Ce taux de natalité remarquable dénote une bonne structure de notre population et indique qu'à Beux, les familles se sentent bien et trouvent les conditions de leur épanouissement et les services qu'elles attendent pour leurs enfants. J'en profite pour remercier ici toutes les personnes, employés communaux et bénévoles associatifs qui, à notre modeste échelle, œuvrent pour offrir les services de base (périscolaire, activités associatives) permettant aux parents de confier leurs enfants et de partir travailler l'esprit confiant. Bien sûr, beaucoup de choses seraient à améliorer mais il faut faire avec les moyens que l'on a et les élus doivent toujours jouer les équilibristes budgétaires car contrairement à l'Etat, nous ne pouvons pas dépenser plus que nous gagnons !

2013 est aussi particulière parce qu'elle est la dernière de cette mandature. 2014 sera l'année du renouvellement des conseils municipaux. Ce bulletin municipal n'a pas vocation à être un document de propagande électorale et donc vous recevrez le moment venu dans vos boîtes à lettres, la documentation nécessaire pour faire le choix de

l'équipe qui aura l'honneur (et la charge) de porter les projets municipaux pour six nouvelles années.



Les communes sont attaquées de toutes parts par les « grands intellectuels nationaux » que l'on entend sur tous les médias. Mais ces gens connaissent souvent très mal la réalité du terrain et c'est la raison pour laquelle les maires ruraux se battent avec énergie pour défendre le niveau communal qui reste dans toutes les enquêtes d'opinion, le préféré des Français. Alors oui à l'intercommunalité mais sur la base du volontariat et pour trouver ensemble les moyens de réaliser des projets utiles à la population. Non à la création de couches supplémentaires qui ne sont que des coquilles vides que l'on tente ensuite de doter de compétences sans grand intérêt si ce n'est de donner l'impression de servir à quelque chose.

Attention aux différentes fusions qui sous l'apparence d'une meilleure gestion font perdre beaucoup de liberté et d'indépendance. Comme dit le bon sens terrien : « Mieux vaut un petit 'chez soi' qu'un grand 'chez les autres' ». Cependant, on ne pourra sans doute pas résister éternellement à ces regroupements ; preuve en est le récent redécoupage cantonal qui mène à des aberrations territoriales. Ainsi notre nouveau canton (celui de Faulquemont !) se disperse sur 9 bassins de vie ... Quelle logique a guidé la main qui tenait ces ciseaux ? On a du mal à comprendre ou plutôt on comprend trop bien que c'est plus l'intérêt politique que l'intérêt général qui a présidé à cette réforme !

Terminons cet édito par un remerciement sincère et chaleureux à toutes les personnes, élus, employés communaux, bénévoles qui ont de près ou de loin participé à la bonne marche de notre communauté villageoise durant ces six années de mandat. En cette période de fin d'année, je formule le vœu que chacun d'entre vous trouve la joie, la santé et la paix. **A toutes et à tous : « Bonne et heureuse année 2014 ».**

Bernard GUTTER

* Sept à l'heure où nous mettons sous presse ce bulletin, mais une voire deux autres naissances sont attendues en cette fin d'année !

ETAT - CIVIL

2013

2013 est à nouveau une année exceptionnelle sur le plan des naissances. Pas de chômage pour les cigognes à Beux cette année ! En effet, ce ne sont pas moins de sept* bébés qui sont venus grossir les rangs de nos chers petits Buscinois. Bienvenue à eux, tous nos vœux de prospérité et toutes nos félicitations à leurs heureux parents.

Naissances...



le 27 juillet 2013
5, Rue de la Croix Margot

- **Juline PELÉ**
le 2 septembre 2013
(26, Rue Basse)



* Le chiffre de 7 naissances a été arrêté au 8 décembre mais une à deux autres naissances sont encore attendues dans les jours prochains ce qui porterait le chiffre 2013 à 8 voire 9 naissances. Exceptionnel !

* * * * *



Décès

- **Romain FERRY**
le 25 mars 2013
(12, Rue de Luppy)

- **Théoden BERNARD**
le 4 avril 2013
(8, Rue de la Croix Margot)

- **Gabin PERRIN**
le 5 avril 2013
(1, Place de l'église)

- **Apolline KARMANN**
le 13 juin 2013
(3, Rue de la Croix Margot)

- **Maé GERNER**
le 1^{er} juillet 2013
(8, Rue Basse)

- **Manon CANLER**

Madame Marie-Thérèse Pidolle
(Dain-en-Saulnois / Paroisse de Beux)



Nous avons appris le décès de Mme Marie-Thérèse Pidolle, née Houillon, survenu le 23 janvier 2013, à l'âge de 85 ans. Née à Gondrexange en 1927, elle avait épousé en 1947, Monsieur Marcel Pidolle. Employée à la Poste de Carignan (Ardennes), son mari, alors agent SNCF, la convainc de chausser ses bottes et de devenir avec lui agriculteur. En 1962, ils s'installent à la ferme de Dain-en-Saulnois, où elle

découvre les rudiments de la traite des chèvres. Ils y résidèrent, pendant près de 40 ans, avec leurs cinq enfants. Un cadre de vie toujours animé, entre poules, paons, oies, oiseaux, moutons, chèvres, chats et chiens et rythmé par la frénésie de leurs 18 petits-enfants puis de leurs 11 arrière-petits-enfants. Elle laisse derrière elle le souvenir d'une maman douce et attentive et d'une grand-mère patiente, aimante, dynamique, gourmande et toujours prête à faire plaisir et à partager. Sa famille n'oubliera jamais ses délicieux fromages de chèvre, ses babas au rhum et ses tartes aux fruits. Ses obsèques ont été célébrées le samedi 26 janvier, en l'église de Beux, suivies de l'incinération. Nos condoléances à la famille.

Madame Clémence CHAMPOUILLON
(Dain-en-Saulnois / Paroisse de Beux)

Le 7 mai 2013, nous avons appris le décès, à l'aube de ses 94 ans, de Madame Clémence Champouillon née Reymann mais que tout le monde connaissait sous le surnom de « Mimi ». Mme Champouillon vivait depuis quelques années à la maison de retraite « Les Pins » de Rémyilly mais avait vécu à Dain-en-Saulnois. Très sympathiquement connue pour sa bonne humeur et sa jovialité communicative, elle adorait raconter des anecdotes du temps passé et bien que sa vie ne fut pas toujours facile (n'ayant pas connue sa mère, elle fut élevée par l'assistance publique) elle savait toujours n'en retenir que le meilleur et le faire partager avec ses amis. Elle vécut une partie de son enfance dans le village voisin d'Aube où elle travailla à la



ferme Mangin. Durant la guerre, elle fut évacuée en Dordogne à Tourtoirac où elle s'occupa d'enfants. A son retour, elle épousa Georges Champouillon et s'installa dans une petite maison en bois à Dain-en-Saulnois. Elle y resta jusqu'à son départ pour la maison de retraite où elle fit profiter les pensionnaires de sa bienfaisante chaleur humaine.

Elle était la maman de deux enfants Jean-Jacques et Anne-Marie. Elle eu la joie de connaître 4 petits-enfants (Christophe, Nicolas, Laure et Céline) et 5 arrière-petits-enfants (Arthur, Ethan, Charly, Emmie et Léo). La célébration religieuse a eu lieu en l'église St-Gorgon le 10 mai 2013 suivie de l'inhumation au cimetière de Beux. Nos condoléances à sa famille.

Monsieur André BOUCQ

Nous avons appris le décès de Monsieur André BOUCQ survenu à Metz le 26 septembre 2013. Le défunt était né le 24 décembre 1930 à Saintes en Charente-Maritime. De son union en 1956 avec Ginette Massé, il



a eu trois enfants : Christiane, Mireille et Alain. Il était aussi l'heureux grand-père de six petits-enfants : Florent, Audrey, Sébastien, Elodie, Emeline et Lucas. Monsieur Boucq avait débuté sa carrière professionnelle comme mécanicien sur une base aérienne de l'armée en Charente-Maritime puis en 1959, il était entré à la SNCF où il a fini sa carrière en qualité de chef de canton à la gare de Courcelles-sur-Nied en 1986. A sa retraite, il était venu s'installer avec son épouse à Beux où il jouissait de l'estime générale. La cérémonie religieuse a eu lieu le mardi 1^{er} octobre 2013 à 14h30 en l'église St-Gorgon de Beux suivie de l'inhumation au cimetière communal. A sa famille et à tous ceux qui l'ont connu, nous présentons nos sincères condoléances.

Recensement des jeunes

dès l'âge de 16 ans



Même si le service militaire tel qu'on le connaissait auparavant n'existe plus, la nécessité de recenser les jeunes est maintenue.

Aussi, tous les garçons et filles, dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, doivent obligatoirement se présenter à la mairie afin d'être recensés.

Une attestation leur sera remise ; celle-ci leur sera indispensable pour toute inscription à un concours ou à un examen (brevet, Bac, permis de conduire etc.) ; elle leur permet aussi d'être automatiquement inscrits sur la liste électorale de la commune dès 18 ans.

Précisons que les parents peuvent effectuer la démarche à la place de leur enfant. Il leur suffit de se présenter en mairie avec le livret de famille.

Alors, garçons et filles, dès votre 16^{ème} anniversaire, pensez à venir vous faire recenser dans votre mairie.

NOUVEAUX ARRIVÉS 2013



Quelques maisons ont changé de propriétaires ou de locataires en 2013 et nous avons donc la joie d'accueillir dans notre village :

- **M. Alexis ARNAUD et Mme Erika DOTHEE** au 5, Rue du Petit Malois (ex Stoessel).

- **M. et Mme Jérôme et Anne BALDO** au 1, Rue des Chênes (ex Eby).

- **M. Mickaël DIETZ** au 1 A, Rue Basse (nouveau logement).

- **Mlle Kérèn MOUTHON** au 1 B, Rue Basse (nouveau logement).

- **M. Henri FAYARD et Mme Sophie LEMIUS** au 1C, Rue Basse.

INSCRIPTIONS EN MAIRIE

Il est rappelé aux nouveaux arrivés qu'il leur est nécessaire de s'inscrire en mairie dès leur arrivée.

A l'occasion de leur inscription, les personnes se verront remettre leur dotation de sacs poubelles destinés au tri sélectif.

Leur inscription sur la liste électorale pourra se faire par la même occasion.



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



Le compte-rendu ci-après reprend les principales délibérations de l'année 2013 à l'exception toutefois de celles qui ont un caractère personnel ou dont la portée est limitée compte tenu de leur aspect purement technique. Cependant, il est rappelé que le registre des délibérations peut être consulté par tout un chacun aux heures habituelles d'ouverture de la mairie sur simple demande au secrétaire.

Séance du 28 février 2013

Remplacement d'un délégué pour le collège.

Suite à la démission de Mme MAIA, il y a lieu de remplacer le délégué au syndicat du collège de Rémilly. Le Conseil municipal a désigné :

- M. Claude JOLY comme délégué titulaire
- M. Matthieu BROGARD comme délégué suppléant.

Programme de travaux 2012-2014 - Adhésion au PACTE 57

Le maire présente au Conseil Municipal les conditions d'adhésion au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires proposé par le Conseil Général de la Moselle (PACTE 57) pour la période 2012-2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **sollicite** son adhésion au PACTE 57 II Aménagement 2012-2014

- **autorise** le maire à signer la convention ainsi que toute pièce y afférant

- **décide** de réaliser les travaux suivants

Programme n° 1 : Réfection de la toiture du bâtiment communal 22 rue Principale

Programme n° 2 : Aménagements de voirie (Route de la Haute-Beux, Abords de la fontaine de la Haute-Beux, Route de Pontoy, Place du vieux château).

- **sollicite** auprès du Conseil Général :

une subvention globale de 28 090 € au titre de la dotation garantie

une subvention de 4 214 € au titre du complément cantonal pour le projet n°2

(Aménagement des abords de la fontaine de la Haute-Beux)

Réhabilitation assainissement Mairie

Le maire expose au Conseil Municipal les embarras causés par une mauvaise évacuation des eaux usées du bâtiment « mairie » : obstructions des conduites, débordements et inondations partielles de la Mairie.

Après examen des conduites d'évacuation, il s'avère que l'installation est vétuste et que l'agencement des tuyaux est compliqué.

Pour remédier à ces dysfonctionnements, il propose donc de réétudier toute l'installation et de procéder aux modifications du système d'évacuation des eaux usées du bâtiment.

Le Conseil Municipal donne mission au maire de contacter des entreprises pour réaliser les travaux de reprise du système d'évacuation des eaux usées du bâtiment.

Organisation des rythmes scolaires

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Conseil municipal sera amené à prendre la décision quant à l'application en 2013 ou à titre dérogatoire en 2014, des nouvelles modalités d'organisation des horaires et des activités des enfants scolarisés en primaire.

- Considérant la difficulté de recruter des animateurs pour des durées très courtes en milieu d'après-midi ;
- Considérant le manque de temps pour formaliser un projet éducatif territorial d'ici la prochaine rentrée de septembre 2013 ;
- Considérant les problèmes de réorganisation des transports scolaires ;
- Considérant que la somme de 50 € par élève versée au titre du fond de compensation n'est pas suffisante au regard du surcoût généré par cette réforme ;
- Considérant le manque de concertation qui a présidé à la mise en place de ces nouvelles dispositions ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Demande** le report à la rentrée 2014-2015 de l'application de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles du regroupement pédagogique Luppy - Beux.



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



- **Demande** la pérennisation de l'aide financière aux communes dans les mêmes proportions qu'à la rentrée 2013.

- **Charge** le maire d'adresser, conjointement avec le maire de Luppy, les demandes de dérogation correspondantes au Président du Conseil Général de la Moselle ainsi qu'au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Moselle pour reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014-2015.

Autorisation de pisciculture (Etang de M. LANG)

Le Conseil Municipal est informé qu'après enquête publique, une autorisation d'exploitation piscicole a été accordée par Monsieur le Préfet de la Moselle à Monsieur LANG Eric pour son étang situé à Beux au lieu-dit « Nioprés ».

Séance du 15 avril 2013

Comptes Administratifs 2012

Le maire ne pouvant assurer la présidence pour le vote du Compte Administratif, il quitte la salle et passe la présidence au 1^{er} Adjoint, Monsieur Claude JOLY, pour l'examen des comptes 2012.

Les comptes administratifs font apparaître les résultats suivants :

Budget Principal

Excédent de fonctionnement de 172.271,02 €

Déficit d'investissement de 14.945,65 €

Assainissement

Déficit d'exploitation de 20.700,64 €

Déficit d'investissement de 22.501,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a approuvé les comptes administratifs 2012 (Budget principal et Assainissement).

Comptes de gestion 2012

Le Conseil Municipal approuve les comptes de Gestion présentés par Mme Malika Reggoua, Trésorière de REMILLY, comptable de la Commune, relatifs à l'exercice 2012 (Budget principal et Assainissement)

Vote des taux d'imposition

Le maire expose au Conseil Municipal que pour équilibrer le Budget, il n'est pas nécessaire de modifier les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition à leurs niveaux antérieurs. Bases, taux et produits sont donc approuvés comme suit :

Nature de l'imposition	Bases d'imposition	Taux	Produit correspondant
Taxe d'habitation	224 300	14.20	31 851
Taxe foncière (bâti)	145 800	7.54	10 993
Taxe foncière (non-bâti)	16 600	34.77	5 772
Cotis Foncière des Entreprises	16 200	15.09	2 445
TOTAL			51 061

Budgets primitifs 2013

Budget principal

Le maire présente au Conseil Municipal son projet de Budget Primitif pour l'exercice 2013. Ce budget se présente comme suit :

Budget principal

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	314 073.37	314 073.37
Investissement	140 504.65	140 504.65

Budget Assainissement

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	74 051.00	74 051.00
Investissement	44 503.00	44 503.00

Le Conseil Municipal adopte ces budgets à l'unanimité.

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Le Conseil Municipal est informé qu'à compter du 1^{er} juillet 2012, la participation pour raccordement à l'égout (PRE) est supprimée et remplacée par la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

Il est précisé que cette participation est instituée par délibération du Conseil Municipal qui en détermine les modalités de calcul et en fixe les montants.



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



Monsieur le Maire propose d'instaurer cette nouvelle participation, en application de l'article L. 1331-7 du code de la santé publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** d'instaurer une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), à la charge des propriétaires de constructions nouvelles ou de constructions existantes non encore raccordées.
- **fixe** le montant de cette participation à **12,00 € par m²** de surface de plancher sur le permis de construire.
- **décide** que le fait générateur de la PFAC est le raccordement au réseau.
- **précise** que resteront soumises à la PRE les constructions dont le permis de construire a été délivré antérieurement au 1^{er} juillet 2012 et dont le raccordement a été effectué antérieurement au 15 avril 2013.
- **indique** que les recettes recouvrées seront inscrites au budget Assainissement.

Redevance Assainissement

Pour équilibrer progressivement le budget annexe assainissement, il convient d'ajuster la redevance assainissement et le maire propose de la fixer à 1.20 € par m³ d'eau à compter du 1^{er} mai 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer le montant de la redevance assainissement à **1,20 €** par m³ d'eau à compter du 1^{er} mai 2013.

Adhésion à Moselle Agence technique

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal le projet du Conseil Général de la Moselle de créer une Agence Technique Départementale qui sera chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** l'initiative du Conseil Général de la Moselle de créer en Moselle en 2013 une Agence Technique Départementale intitulée « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE »
- **d'approuver** le projet de statuts voté par le Conseil Général figurant en annexe à la présente délibération

- **de mandater** M. Bernard GUITTER, maire, pour représenter la Commune de BEUX avec voix délibérative à l'Assemblée Générale Extraordinaire constitutive de « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE », puis aux Assemblées Générales de « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE », selon les conditions de mandats fixés par l'article 5 du projet de statuts figurant en annexe à la présente délibération.

Modifications des statuts de la Communauté de Communes du Vernois.

Monsieur le maire expose que lors de sa séance du 13 mars 2013, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Vernois qui lui était proposée. La modification consiste à ajouter au groupe des compétences optionnelles la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs listés ci-dessous :

- Equipement sportif dédié à la pratique du football situé à VERNY (Rue du Château)
- Equipement sportif dédié à la pratique du football situé à SOLGNE (Rue du stade)

Le Conseil Municipal adopte cette modification des statuts de la Communauté de Communes du Vernois.

Subvention sorties scolaires

Le maire présente au Conseil Municipal les projets de sorties scolaires programmées par les enseignants des écoles de Luppy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de subventionner ces projets à raison de **15 €** par enfant.

Séance du 27 juin 2013

Fusion des Communauté de Communes du Vernois, d'Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine et de Rémillly et environs – Composition du Conseil Communautaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve les points suivants :

- 1- **Pour la période du 1^{er} janvier 2014 au renouvellement général des conseils municipaux**, le mandat des délégués des



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



communes est prorogé jusqu'à l'installation de nouveau conseil communautaire de la CC du Sud Messin, résultant du prochain renouvellement des conseils municipaux.

2- **A compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2014**, détermine la composition de l'organe délibérant de la future Communauté de Communes issue de la fusion selon les modalités suivantes :

Strates de population	Nombre de sièges par Commune
0-399 habitants	1
400-999 habitants	2
1000-1900 habitants	3
1 900 habitants et plus	4

Le nombre de délégués communautaires composant le conseil communautaire est fixé à **53** pour une population totale de 15.505 habitants. Beux aura donc un seul siège de délégué dans la future CC du Sud messin.

Toiture de l'école - travaux supplémentaires

Il est rappelé au Conseil Municipal que la toiture actuelle du bâtiment abritant les locaux de l'accueil périscolaire est constituée de plaques de fibrociment (Eternit®). Le démontage de ces plaques nécessite des procédures particulières et la prise de précautions adaptées.

D'autre part, la couverture du bâtiment annexe étant constituée du même matériau, il semble opportun de procéder au remplacement de celle-ci, en même temps que la réfection de la toiture du bâtiment principal.

La Société XARDEL, propose de réaliser ces travaux préalables de désamiantage pour la somme de

- 10.015,00 €HT pour le bâtiment principal
- 960,00 €HT pour le bâtiment annexe,

soit un coût global de 10.975,00 €HT (13.126,10 € TTC) pour ces travaux de désamiantage.

La société « Les toitures de l'Est » propose de procéder à la réfection des toitures

- du bâtiment principal pour un montant de 20.269.50 €Ht (soit 24.242,32 €TTC)
- du bâtiment annexe pour un montant de 3.949.75 €Ht (soit 4.723,90 €TTC)

soit un coût global de 24.219,25 €HT (28.966,22 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de procéder au remplacement des toitures des 2 bâtiments
- de confier les travaux de désamiantage à la Société XARDEL-DEMOLITION, selon le devis présenté d'un montant de 13.126,10 €TTC
- d'accepter les offres présentées par « les Toitures de l'Est » pour la réfection des couvertures du bâtiment principal et du bâtiment annexe pour un coût total de 28.966,22 €TTC.

Modifications budgétaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus pour l'opération « Réfection du bâtiment périscolaire » sont insuffisants. Pour financer le surcoût de ces travaux, il y aura peut-être lieu de recourir à un emprunt.

Le Conseil municipal décide la modification budgétaire proposée.

Redevance d'occupation du domaine public

Le Code général des collectivités territoriales stipule que les communes peuvent percevoir si elles le décident, une redevance d'occupation du domaine public de la part des entreprises de distribution d'électricité. Aussi, le maire propose de délibérer dans ce sens pour permettre à la commune de recouvrer la recette correspondante de 193,00 € par an auprès d'URM ce qui est accepté.

Convention « Conseil en énergie partagé » avec la CCV et l'ALEC du pays messin

La Communauté de communes du Vernois et l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat) du Pays Messin propose d'accompagner les communes de la CCV dans leur démarche d'économie d'énergie. Ce dispositif se décline en deux missions :

- 1° Une mission de base qui permet la réalisation d'un diagnostic énergétique du patrimoine communal, la mise en place d'un suivi énergétique annuel et une animation de territoire et mise en réseau des acteurs (conférences, visites de sites exemplaires, partage d'expérience, diffusion d'informations techniques et réglementaires, suivi des aides financières disponibles.



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



2° Une mission personnalisée qui peut comprendre une ou plusieurs des actions suivantes :

- Action « marché énergétique »
 - Action « Tournée des régulations »
 - Action « Caméra thermique »
 - Action « Pré-diagnostic bâtiment »
 - Action « Eclairage public »
 - Action « Accompagnement de projets et travaux »
 - Action « Energie renouvelable »
 - Action « Projet d'urbanisme »
- ainsi qu'éventuellement d'autres missions à la demande.

La mise en place de la mission de base doit faire l'objet d'une charte (convention tripartite) à passer entre la CCV, l'ALEC du Pays Messin et la commune. Le coût des prestations de cette mission de base est totalement supporté par la CCV. Ensuite, si la commune souhaite bénéficier d'une mission personnalisée, elle pourra passer une seconde convention, bipartite celle-là, directement avec l'ALEC et dont le coût (relativement modique) serait alors à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose de bénéficier dans un premier temps de la mission de base et en fonction du diagnostic qui sera produit, le conseil municipal sera amené à se prononcer sur la suite à donner et la mise en place éventuelle d'une mission personnalisée.

Le Conseil municipal d'une part approuve la proposition du maire et demande à bénéficier de la mission de base de conseil en énergie partagé et d'autre part autorise le maire à signer avec la Communauté de communes du Vernois et l'ALEC du Pays Messin, la charte pour la mise en place de la mission de base.

Adhésion au Syndicat Intercommunal d'études d'aménagement et d'entretien de la Nied Française

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de regroupement des 4 syndicats intervenant sur les cours des rivières « Nied », à savoir :

- le syndicat Intercommunal d'Etudes, d'Aménagement et d'Entretien de la Nied Française Inférieure
- le syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nied Allemande
- le syndicat Mixte des Sources de la Nied

- le syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Nied Réunie

Avant d'envisager un tel regroupement, Monsieur le Sous-Préfet de Metz-Campagne estime qu'il serait opportun qu'un maximum de communes des bassins versants rejoigne leurs syndicats respectifs.

Le Conseil Municipal, est conscient de l'intérêt d'un tel regroupement et de l'utilité d'y associer l'ensemble des communes du bassin versant. Il se déclare donc plutôt favorable à cette proposition et pourrait envisager une adhésion au syndicat intercommunal d'études, d'aménagement et d'entretien de la Nied Française Inférieure.

Cependant, avant de se prononcer définitivement, il souhaite disposer d'informations plus précises concernant :

- les objectifs et les compétences,
- les projets,
- les modalités de fonctionnement,
- les dispositions concernant les communes concernées par les seuls affluents de ces rivières
- l'engagement financier d'une éventuelle adhésion,

Séance du 17 octobre 2013

Indemnité de Conseil de la nouvelle Trésorière

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du nouveau Receveur Municipal, Mme Alexandra Brucker, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et lui accorde l'indemnité de conseil prévue par les textes.

Renouvellement du contrat JVS

Le CM décide de renouveler le contrat « Horizon Villages » en version on-line et autorise le Maire à signer le nouveau contrat ainsi que toutes les pièces annexes.

Dégât des eaux (logement école)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal loué à Madame DEJODE a subi d'importants dégâts des eaux dus à un bâchage déficient de la toiture pendant les travaux de réfection du bâtiment. Une déclaration



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



de sinistre a été transmise à GROUPAMA, compagnie qui assure la Commune.

Monsieur le Maire précise qu'il s'est engagé auprès de la locataire à faire effectuer les réparations nécessaires, dès que les experts auront rendu leurs rapports et que la compagnie Groupama aura donné son accord.

Subventions

Le CM décide d'allouer une subvention de **1.000,00 €** au Foyer Rural de BEUX.

Travaux en forêt communale

Le CM accepte l'état de prévision de coupes 2013-2014, approuve le programme de travaux, accepte le devis de travaux (prestation pour le bois de chauffage) d'un montant de 996.80 €HT et accepte le devis de travaux (prestation pour le bois d'œuvre et de chauffage) d'un montant de 8 927.58 €HT (+ débardage estimé à 1 866.50 €HT)

En outre, le Conseil Municipal décide de maintenir le prix du stère de bois de chauffage à **11 €**.

Séance du 21 novembre 2013

Demande de subvention (Classe de neige)

Le CM examine la demande formulée par les enseignants de l'école élémentaire de SOLGNE pour l'attribution d'une subvention en faveur d'un élève domicilié à BEUX, à l'occasion de sa participation à une classe transplantée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 75 € à la famille de l'enfant concerné.

Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités

Monsieur le Maire est autorisé à ouvrir auprès de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à cent mille euros, dont les conditions sont les pour une durée d'un an.

Dédommagement de la locataire du logement communal

Le maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement loué par la Commune à Madame DEJODE a subi d'importants dégâts, suite à un

mauvais bûchage pendant les travaux de réfection de la toiture du bâtiment.

Les déclarations de sinistre ont été effectuées auprès des assureurs, mais compte tenu de la complexité du dossier et de la difficulté à évaluer les responsabilités, les réparations n'ont pas pu encore être commencées. De ce fait, l'appartement est partiellement inhabitable.

Le maire propose donc de suspendre le paiement du loyer jusqu'à la remise en état du logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Débat sur les rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle que la réforme concernant les rythmes scolaires devrait être appliquée à la rentrée de septembre 2014.

Il expose les observations et propositions faites en Conseil d'Ecole.

Il précise qu'une enquête réalisée auprès des familles de BEUX et LUPPY montre qu'une majorité de parents (76%) se prononce contre cette réforme et veulent maintenir le statu quo.

Dans l'hypothèse de l'application de cette réforme, le Conseil souligne que de nombreux problèmes resteront à résoudre pour l'accueil des enfants : recrutement d'animateurs, disponibilité des locaux, coût de fonctionnement ...

Dans ce dossier, le Conseil Municipal se déclarerait plutôt favorable à la proposition d'aménagement des horaires suivants :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi :
 matin de 8 h à 11 h 30
 après-midi : de 13 h 30 à 15 h 15
- mercredi : de 8h à 11 h



BEUX EN MODE ACCESSIBILITE

La commission accessibilité de la Communauté de Communes du Vernois poursuit son action en faveur des personnes en situation de handicap et de ses communes membres. Beux en est la dernière bénéficiaire en date. Depuis plus de trois ans, les communes membres de la CCV se sont portées

membres du conseil municipal de la commune, et bien-entendu de la commission intercommunale d'accessibilité.

Photo : Assis de g. à d. Jean-Loup MATUSZEWSKI (ancien responsable accessibilité de la DDT57 aujourd'hui auto-entrepreneur dans l'accessibilité), Sylvie CARUSO, malvoyante et membre de l'APF, Vincent DELLA ROCCA, Membre



volontaires pour bénéficier des travaux de la commission intercommunale d'accessibilité. Après Moncheux, Orny, Cheminot, Chérissey, Pournoy-la-Grasse, Saily-Achâtel, Verny, Sillegny, Saint-Jure, Secourt, Solgne, Foville, Vulmont, Pommérieux, Louvigny et Fleury, c'est désormais le village de Beux qui dispose d'un document présentant un bilan complet de l'accessibilité de la voirie, des espaces et bâtiments publics, sur base cartographique et photographique.

Jean FRANÇOIS, président de la Communauté de Communes du Vernois, a remis le 24 octobre dernier ce document à Bernard GUITTER, maire de Beux, en présence de

de l'Association des Aveugles d'Alsace-Lorraine et Josep VANZELLA, déficient auditif et membre de l'APF. Debout : Claude JOLY, 1^{er} adjoint ; Anthony JAMAIN, Chargé de mission à la CC du Vernois, Marie-Paule PIDOLLE 2^{ème} adjointe, Jean FRANCOIS, Président de la CC du Vernois remettant le rapport à Bernard GUITTER, maire de Beux.

Grâce à cet état des lieux, la commune de Beux est désormais en mesure d'identifier les améliorations à apporter avec le degré de priorité de l'intervention, mais également de définir son Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE). Retrouvez toute l'actualité de la Communauté de Communes du Vernois sur www.facebook.com/ccvernois

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour voter en 2014, il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2013. Quelques conseils pratiques.

Si vous étiez inscrit auparavant, et que votre situation n'a pas changé, en principe vous êtes toujours inscrit. Pour le vérifier, il vous suffit de téléphoner à la mairie (03 87 57 64 30) qui vous renseignera immédiatement sur votre situation.

Les nouveaux électeurs.

Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans avant le 23 mars 2014 et ayant été recensés pour le service national lors de leur 16^{ème} anniversaire sont inscrits d'office sur la liste électorale. Là encore, un simple coup de fil à la mairie, leur permettra de vérifier s'ils sont bien inscrits.

En ce qui concerne, les nouveaux arrivés dans la commune, le secrétaire de mairie leur propose l'inscription sur la liste électorale lorsqu'ils viennent se déclarer en mairie. Cependant, certaines personnes n'effectuent pas cette démarche ; dans ce cas, c'est à elles de se présenter en mairie pour solliciter leur inscription en tant qu'électeur avant le 31 décembre.

Pour s'inscrire sur la liste électorale de la commune, il faut pouvoir justifier d'une attache avec cette commune. La loi prévoit que cette attache est réelle dans trois cas :

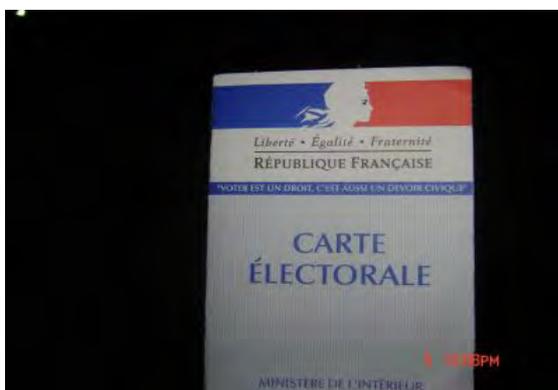
1° Avoir son **domicile réel** dans la commune. Le domicile est le lieu de son principal établissement c'est-à-dire l'endroit où l'on habite réellement et où l'on peut être joint habituellement par courrier. On ne peut avoir qu'un seul domicile et celui-ci est personnel.

2° Avoir sa **résidence** dans la commune. Cela signifie que l'électeur habite de manière effective et continue dans la commune depuis au moins 6 mois.

3° Etre **contribuable** depuis au moins 5 ans au titre d'une des contributions directes locales (Taxe d'habitation, taxe foncière, CET, CVAE). Cette inscription doit être personnelle et non au titre d'une indivision ou d'une personne morale.

Il suffit de remplir une de ces trois conditions pour demander son inscription sur la liste électorale et en justifier le maintien.

Si vous avez la moindre hésitation quant à votre situation ou vos droits, veuillez contacter le secrétaire de mairie qui vous donnera toutes les explications nécessaires et vous dira comment éventuellement régulariser votre situation.



Révision annuelle de la liste électorale

Chaque année, dans chaque commune, une commission composée d'un représentant du Tribunal de Grande Instance, d'un représentant de l'Administration (Préfecture) et enfin du maire ou son

représentant, procède entre le 1^{er} septembre et fin décembre à la révision des listes électorales. Cette commission doit vérifier le bienfondé des demandes d'inscription, procéder aux inscriptions d'office des jeunes de 18 ans proposées par l'INSEE, procéder aux radiations des électeurs qui n'ont plus d'attache avec la commune et procéder aux radiations ordonnées par l'INSEE (personnes décédées ou ayant été déchues de leurs droits civiques pour raison judiciaires ou autres).

Ressortissants de l'union européenne

Si vous êtes ressortissants d'un pays membre de l'union européenne, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales complémentaires européennes et municipales. Les personnes intéressées sont priées de se présenter en mairie munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

2014 : année électorale

Les **23 et 30 mars 2014** auront lieu les prochaines **élections municipales**. Le **25 mai** se tiendront les **élections européennes**.

Les personnes qui accepteraient de participer à la tenue du scrutin sont priées de se faire connaître en mairie. Il s'agit de garder l'urne pendant la journée, durant deux heures environ et éventuellement de dépouiller les bulletins à partir de 18 h. Tout électeur de la commune peut participer à ces opérations.

Les travaux 2013

Plusieurs opérations de travaux se sont déroulées en 2013. Revenons sur ces interventions qui ont amélioré notre espace de vie commun même si, pour certains ce fut un peu la galère par moment ...

Remplacement de la fenêtre de la sacristie.

La fenêtre de la sacristie accolée au flan sud de notre église était complètement vétuste et n'assurait plus l'étanchéité de cette pièce. C'est la société Brouant Frères de Aube qui est intervenue pour mettre en place un nouveau châssis et redonner ainsi à cette pièce importante de l'église, des fermetures dignes de ce nom. Le coût de cette opération a été de 1.713 €TTC.



Réfection du réseau d'assainissement de la mairie et du logement.

Depuis deux ans, la mairie et le locataire de l'étage étaient régulièrement confrontés à l'obstruction des canalisations d'évacuation des eaux usées du bâtiment. Chaque fois, il était nécessaire de faire intervenir une société spécialisée dont l'intervention s'avérait à la longue assez coûteuse. Une étude approfondie du problème avec passage de caméra a permis de démontrer que le problème provenait de dépôt de matériaux divers par un rongeur qui avait élu domicile dans la conduite. Par ailleurs, le réseau présentait à divers

endroits, des étranglements ou des coudes trop accentués pour permettre un écoulement des eaux usées. Aussi, la municipalité a-t-elle décidé d'employer les grands moyens et de procéder à la reprise totale de ce réseau.



Dans le même temps, il a été décidé de séparer les deux réseaux (mairie et logement) pour bien identifier les éventuels problèmes qui pourraient à nouveau survenir. C'est l'entreprise Ferster de Courcelles-Chaussy qui a posé les nouveaux réseaux pour un montant de 6.862 €. Il reste désormais à l'entreprise « L'As de carreau » de Solgne de reposer le carrelage dans l'entrée de la mairie pour que tout rentre dans l'ordre.

La couverture du bâtiment du périscolaire rénovée.

Depuis le 7 octobre, deux entreprises étaient affairées à la réfection de la toiture du bâtiment périscolaire au 22 rue principale. L'ancienne toiture en plaques d'amiante-ciment a fait l'objet, comme le prévoit la réglementation, d'un plan de retrait et d'élimination des déchets contenant de l'amiante. C'est la société « Xardel Démolition » de Pompey qui était chargée de cette opération délicate. Durant cette période, les enfants du périscolaire ont été hébergés dans la salle des fêtes pour éviter toute contamination.

La semaine suivante, c'est la société « Les Toitures de l'Est » de Jouy-aux-Arches qui a procédé à la pose d'une toiture en bacs

acier de couleur brique doublé de mousse isolante. Cette solution a été choisie car la charpente en fermettes n'aurait pas supporté une couverture en tuiles classiques bien trop lourdes.



Les travaux dont le montant hors taxes est de 31.244 € sont désormais terminés. L'opération a pu être menée grâce au concours financier du conseil général de la Moselle qui, dans le cadre du Pacte II, a apporté une aide de 12.000 € et d'autre part de l'Etat (sous-préfecture de Metz Campagne) par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 8.455 € auxquels s'ajouteront environ 5.700 € de remboursement de TVA l'année prochaine. Le solde a été réglé sur les fonds propres de la commune.



Malheureusement, si l'opération en elle-même est à présent achevée, il reste à régler la question des dégâts résultant des importantes infiltrations d'eau intervenues durant le chantier suite aux fortes intempéries et de défauts dans le bâchage

du bâtiment. Les dégâts à l'intérieur du bâtiment se montent à près de 25.000 € et alors que les expertises traînaient, la patience des occupants a été mise à rude épreuve. La municipalité a désormais obtenu le feu vert pour lancer les réparations indispensables. La réfection des plafonds a débuté le 9 décembre. Enfin ! Encore un peu de patience et tout sera rentré dans l'ordre.

Travaux de voirie :

La placette de la fontaine et le chemin des Vignes à la Haute-Beux aménagés.

Dernier gros chantier de l'année 2013, les opérations de voirie réparties sur l'ensemble du village. C'est la société « SOGEA » de Boulay qui a décroché ce marché qui comme pour l'opération précédente, a bénéficié de l'aide financière du Conseil Général, à travers le programme de subvention PACTE II.



La place du vieux château, qui depuis de nombreuses années présentait un aspect dégradé a reçu un enduit en bitume qui apporte un plus incontestable à l'entrée du village en venant d'Aube.

Sur la route communale conduisant à Pontoy, à l'extrémité de notre ban communal, un tronçon d'une cinquantaine de mètres qui présentait d'importants nids de poules a été entièrement rénové par l'application d'un revêtement d'enrobés. De même, sur la route reliant celle de Pontoy à la Haute-Beux, des affaissements

de chaussée ont été repris, un renforcement de la structure de la chaussée



a été effectué et là encore des enrobés neufs ont parachevé le travail. Quelques malfaçons lors de leur pose vont obliger l'entreprise à revenir effectuer un rabotage et la pose de nouveaux enrobés.

Rue de Luppy et rue des Chênes, quelques petites reprises ont été effectuées : bouchage de nids de poule ou de traversées de chaussée, trottoir raboté et repris en enrobés.



Enfin, le plus gros chantier a consisté à aménager le chemin des Vignes qui dessert désormais deux habitations récentes. La placette de la Fontaine de la Haute-Beux a fait aussi l'objet d'une mise en valeur avec nettoyage des abords, enlèvement de la végétation gênante et aménagement d'une aire stabilisée permettant le stationnement. Un candélabre viendra sous peu apporter l'éclairage public nécessaire à cette partie de voie communale. Il ne restera plus qu'au printemps prochain, à installer un banc qui permettra aux promeneurs d'effectuer une halte à l'ombre des frênes

et profiter de la fraîcheur apportée par la fontaine séculaire.



Le Conseil Général nettoie les fossés le long de la RD 71 vers Aube.

A la demande du maire, le Conseil Général de la Moselle, et particulièrement les équipes de l'UTR de Solgne, ont procédé au curage des fossés situés le long de la RD 71 entre la sortie de notre village et jusqu'au carrefour de Dain voire même au-delà jusqu'au pont de Bitillouri vers Aube.



Ce nettoyage était devenu nécessaire car le mauvais écoulement des eaux provoquait des débordements fréquents qui pouvaient présenter des dangers par moment.

La commune engagée dans une démarche d'économies d'énergie grâce à un partenariat avec l'ALEC du Pays messin et la CC du Vernois.

Déjà mis en place dans six autres localités de la Communauté de communes du Vernois (CCV), le Conseil en énergie partagé (CEP) est désormais actif dans les villages de Beux, Cheminot, Pournoy-la-Grasse et Secourt. Un service, dédié aux collectivités de moins de 10 000 habitants et mis en place par l'Agence locale de l'énergie et du climat (Alec) du Pays messin, qui leur permet de partager les compétences d'un technicien spécialisé dans le but de mettre en place une politique énergétique maîtrisée et de pouvoir ainsi agir concrètement sur le patrimoine communal afin de faire des économies.



C'est vendredi 22 novembre en mairie de Secourt que la charte tripartite a été signée par Jean François, président de la CCV, René Darbois, président de l'Alec du Pays messin, Bernard Gutter, maire de Beux, Claude Leroy, maire de Cheminot, Yvon Pinoche, adjoint au maire de Pournoy-la-Grasse, et Denis Veiss, maire de Secourt, en présence de Raphaël Elin, vice-président de la CCV en charge de l'habitat et membre du conseil d'administration de l'Alec.

Depuis le début de l'année, trois collectivités territoriales (la communauté d'agglomération de Metz-Métropole et les Communautés de

communes du Pays Orne Moselle et du Vernois), adhérentes et membres fondateurs de l'Alec du Pays messin, permettent à leurs communes de bénéficier gratuitement d'un diagnostic énergétique de leur patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules). Cette étude doit mettre en avant les gisements d'économies d'énergie et entraîner l'élaboration d'un programme d'actions pluriannuel.

La première phase de l'étude est entièrement prise en charge par la CC du Vernois. Une fois le diagnostic établi par le technicien en économie d'énergie, la commune a la possibilité, à ses frais cette fois (mais pour un coût modeste de 0,11 € par habitant) d'approfondir l'étude dans les domaines qu'elle souhaite parmi une douzaine possibles. Cela va de l'éclairage public aux appareils de chauffage, à l'isolation des bâtiments, à la flotte de véhicules etc ...

Photo : René Darbois, président de l'ALEC du Pays messin, Jean François, président de la CCV et les maires des communes signataires en mairie de Secourt.

Ainsi donc, aujourd'hui, Beux avec une dizaine d'autres communes de la CCV (Saint-Jure, Sillegny, Fleury, Pommérieux, Louvigny, Orny, Beux, Cheminot, Pournoy-la-Grasse et Secourt) qui ont signé la charte d'engagement relative au CEP, affiche ainsi clairement sa volonté de réduire sa consommation et ses dépenses énergétiques.

Dominique aux fourneaux pour les séniors !

Cette année c'est le traiteur Dominique Fourneau (le bien nommé) de Sailly-Achatel qui a été retenu pour préparer le traditionnel repas réunissant les séniors, les conseillers municipaux et le personnel communal. C'est dimanche 8 décembre que tout ce petit monde s'est retrouvé à la salle des fêtes pour déguster un menu de fêtes. Petite mise en train avec diverses amuse-bouche servis avec l'apéritif.



Ensuite, la ronde des plats a débuté avec une assiette de foie gras et caille sur lit de salade suivie d'un filet de sole avec écrevisses aux perles marines. Petite pause avec un trou



normand constitué d'un sorbet au champagne rosé et biscuits rose de Reims.

Le plat principal était un pavé de veau aux girolles suivi d'une salade mêlée aux noix et trois fromages affinés.

Enfin, le repas s'est terminé avec un craquant au chocolat et sa crème vanille.

Comme d'habitude, notre premier adjoint avait joué le rôle de sommelier en sélectionnant des vins s'accordant parfaitement avec les mets servis. Bref, tous les invités sont repartis le soir

heureux d'avoir pu se retrouver autour d'une bonne table et échanger avec les autres participants. Seul regret : que ce genre de repas n'ait pas lieu plus souvent ...



Des petits points, des petites croix pour une exposition renommée.

À la salle des fêtes de Beux s'est tenue les 5 et 6 octobre dernier, une exposition de broderies au point compté.



Quelques jours avant l'expo, le club des brodeuses de Beux redoublait d'activité pour mettre la dernière main aux ouvrages qui ont été présentés dans le cadre de l'exposition, qui a marqué le dixième anniversaire du club.



Le public nombreux, venu parfois de départements voisins, a pu découvrir le travail des brodeuses les samedi 5 octobre de 10h à 19h et dimanche 6 octobre de 10h à 18h, à la salle des fêtes de Beux. L'expo était judicieusement intitulée *Au fil de nos passions*. Un salon de thé et une tombola agrémentaient également la visite.



Les dames du club furent donc bien occupées, que ce soit par la broderie des ouvrages, leur encadrement ainsi que le décor et la mise en scène pour la présentation de leurs travaux.



Plus de trois cents œuvres, représentant le travail de plusieurs années, étaient exposées avec pour thème principal de l'exposition : les voyages. C'est ainsi que le public a pu découvrir un ouvrage sur la construction de la Tour Eiffel, là un autre sur le Japon, d'autres encore sur la Bretagne ou le Pays basque et tant d'autres encore sur des thèmes plus généraux ou plus classiques, comme les abécédaires par exemple.



C'est fou ce qu'il est possible de réaliser avec une toile, une aiguille et quelques fils ! Et que dire par ailleurs de la mise en valeur de ces ouvrages. Là encore, les petites mains font merveille et révèlent des talents et des savoir-faire extraordinaire. Bon nombre de visiteurs ont été bluffés par la qualité et la beauté des réalisations et

leur mise en scène. En témoignent les remarques flatteuses laissées par les visiteuses sur le livre d'or.

Une tombola permettait aux brodeuses de gagner un écheveau de fils baptisé « la Buscinoise » spécialement créé pour le club des brodeuses de Beux.

Pour comprendre ce qui attire tant de personnes dans cette activité, nous avons interrogé Danielle Charpentier, présidente



du Club des brodeuses de Beux : « *Le point compté ou point de croix est avant tout une passion. Dès que l'on y goûte, on se prend au jeu et rapidement cela devient quasiment addictif. Et c'est pareil pour la douzaine de membres de notre club. Quand je pars en vacances, ce que je prépare en*

broderie au point compté permet de se vider l'esprit, de se libérer du stress de la vie quotidienne. Le club permet de nous retrouver tous les quinze jours et d'échanger nos expériences tout en renforçant les liens d'amitié qui nous unissent. » Et quand on leur demande quand aura lieu la prochaine exposition, toutes répondent en chœur que c'est la dernière ; et quelques années plus tard, une fois oubliés la fatigue et le travail de mise en place de l'expo, elles sont à nouveau fières de faire partager leur passion et montrer ce qu'elles ont réalisé seules chez elles ou ensemble au club. Et à nouveau pour le public, ce sera l'émerveillement ! Alors courage les petites mains, à vos aiguilles et rendez-vous dans quelques années.



Une gourmande se fait surprendre par le photographe devant une broderie présentant des spécialités de confiserie de villes françaises avec échantillons en dessous.

Encore bravo à toute l'équipe des brodeuses, et à certains de leurs conjoints qui ont donné un bon coup demain pour le montage de cette magnifique expo et rendez-vous dans quelques années pour une nouvelle



premier c'est mon sac de broderie et je le garde toujours à portée de main. La

édition encore plus belle !

Des nouvelles de l'association

« La Buscinoise ».

Dernier dimanche d'avril, c'est le vide grenier.

C'est désormais un rendez-vous traditionnel qui a lieu tous les ans le dernier dimanche d'avril et rassemble tous les chineurs des environs. Suivant la météo, cette manifestation connaît plus ou moins d'affluence ; cette année on se situe dans une fréquentation bonne sans être exceptionnelle en raison des quelques gouttes tombées du ciel dans l'après-midi.



Mais les exposants ont tout de même réussi à écouler une bonne partie de leurs objets et à faire un peu de place dans leur grenier ou dans leur cave histoire d'entasser d'autres vieilleries pour la prochaine édition ! Bravo aux organisateurs et participants pour le travail fourni à cette occasion.

Une formation aux premiers secours

L'association La Buscinoise a proposé courant novembre une formation aux gestes de premiers secours. L'objectif de la formation était de permettre aux stagiaires de devenir capables d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence, d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

La formation, assurée par l'AFPS 57, accessible dès 12 ans, s'est déroulée en



quatre séances de deux heures les mardis soir de 20h à 22h du 5 au 26 novembre. Malgré un tarif réduit pour les habitants de Beux de 30 €(au lieu de 55 €) grâce à une prise en charge de 25 €par l'association La Buscinoise, les participants ont été peu nombreux. Dommage que cette excellente initiative n'ait pas été suivie par plus de participants.

Une fête d'Halloween toujours suivie !

Une trentaine d'enfants s'est retrouvée pour le traditionnel défilé d'Halloween. Encadrés par quelques parents, deux groupes ont sillonné les rues du village en quête de bonbons. Puis, toute la petite troupe s'est retrouvée à la salle des fêtes pour déguster la fameuse soupe au potiron et des croque-monsieur, avant de se partager le butin de friandises.



L'association La Buscinoise remercie tous les bénévoles et donateurs qui ont permis le bon déroulement de cette manifestation.

Atelier cuisine pour les petits

Encore une belle initiative de l'association : des cours de cuisine pour les enfants. Pour la période de Noël, il leur a été proposé de confectionner des petits

biscuits et le succès a été tel qu'il a fallu organiser deux sessions. Bravo à Laetitia et toutes les autres personnes qui encadrent et organisent ces cours !

Saint Nicolas vient récompenser les enfants sages.

Comme chaque année, début décembre, la mairie et l'association organise ensemble la fête de Saint Nicolas. Cette année, le spectacle musical s'est à nouveau déroulé dans les locaux du périscolaire entre 15 et 16 heures le samedi 7 décembre. Puis, toute la petite troupe (ils étaient tout de même 47 présents sur 55 enfants de 0 à 10 ans) s'est rendue à la salle des fêtes pour accueillir l'évêque de Myre.



écoliers. Ensuite, tous, ayant été bien sages, ont reçu un petit cadeau adapté à leur âge et un sachet de friandises. Un goûter a permis de terminer cette après-midi festive dans la joie et la bonne humeur.

Concert de Noël à l'église de Beux.



Pour terminer l'année en chansons, le comité de l'association a décidé d'offrir à la population un concert de Noël. Et pour ce premier essai, c'est la chorale messine Trimazo, réputée pour ses interprétations qui vont du chant religieux à la variété française et internationale, qui a eu



Celui-ci, venu cette année sans son acolyte habituel et noir vêtu, le Père Fouettard, a tout d'abord écouté les enfants lui chanter la chanson de Saint-Nicolas, patron des

l'honneur, le vendredi 13 décembre 2013 à 20 heures, de présenter une partie de ses œuvres sous la direction de son chef de chœur Bernard Lauer.

Une année au centre périscolaire « Les Korrigans » de Beux

Voici en résumé un petit tour d'horizon de cette année 2013 au centre d'accueil périscolaire « Les Korrigans ».



Le 20 février s'est déroulé le carnaval. Céline tient à adresser un grand merci aux mamans et papas pour le gouter et



l'encadrement lors du défilé dans les rues.

Tout au long de l'année, les enfants sont invités à des activités créatives comme la confection d'un cadre en bois printanier, le cadre fleuri, la coupe de fruit avec différents matériaux, le bâton de pluie, le paon en plume et la préparation du marché de Noël en collaboration avec l'association.

Céline remercie aussi, le Relais vernois, notre partenaire qui livre les repas, pour les menus à thème qui sont proposés

régulièrement et permettent aux enfants de découvrir des saveurs nouvelles. Saluons aussi l'organisation d'une animation le 26 juin 2013 d'un buffet froid et d'un buffet crêpe, les enfants étaient comme au restaurant sur petite table de 4 avec un grand buffet de hors d'œuvre et le cuisinier

qui faisait les crêpes (chocolat, sucre, confiture) pour le dessert (devant les enfants).

Bravo aussi pour

l'organisation d'un pique-nique le 3 juillet 2013 lors de la journée sportive de l'école sur le terrain de foot de Luppy.

Céline rappelle aussi qu'elle accepte les dons de jeux et jouets et est toujours à la recherche de matériels de récupération (gros bouchons de lait, laine, rouleaux de papier WC et d'essuie-tout, morceaux de tissus, ainsi que de la petite décoration de Pâques, Noël...)



Il est rappelé aux parents qu'en cas de d'absence de transport scolaire suite à de mauvaises conditions météorologiques (neige, verglas), l'accueil est ouvert pour les parents qui n'ont pas d'autres solutions de garde.

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION EN 2014

Comme c'est désormais le cas tous les cinq ans dans les communes de moins de 10.000 habitants, le recensement général de la population se déroulera dans notre village en janvier prochain. Cette opération menée par l'INSEE permet d'étudier l'évolution de la population et du logement et d'en tirer des informations utiles pour prendre des décisions en matière d'équipements publics (école, hôpitaux, voies de circulation, moyens de transport etc...).



En 2014, ce sera à nouveau Monsieur **Laurent JOLY** qui assumera les fonctions d'**agent recenseur** et passera dans chaque maison pour y déposer les formulaires nécessaires (feuilles individuelles et feuille de logement). Il prendra aussi rendez-vous pour définir avec vous à quel moment il peut repasser récupérer les formulaires complétés. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Le recensement se déroulera du **16 janvier au 15 février 2014**. Précisons que le recensement est obligatoire. Il est absolument confidentiel et les renseignements qui y figurent sont traités de manière totalement anonyme. En aucun cas, les renseignements recueillis à cette

occasion ne peuvent servir à autre chose qu'à des fins statistiques.

Si vous éprouvez la moindre difficulté, l'agent recenseur pourra vous apporter son aide pour remplir vos formulaires. Le secrétaire de mairie est également à votre disposition si vous ne souhaitez pas vous adresser à l'agent recenseur. Dans tous les cas n'hésitez pas à demander de l'aide si cela vous paraît nécessaire.

RYTHMES SCOLAIRES : Une réforme contestée mais obligatoire.

Même si la plupart des parents sont opposés à la réforme tout comme les enseignants et les élus, la date butoir arrive à grand pas et de gré ou de force, il va falloir mettre cette réforme en place dans notre regroupement scolaire beux-Luppy.

Après en avoir débattu au conseil d'école du 5 novembre 2013, un groupe de travail a été constitué et s'est déjà réuni une première fois le 22 novembre à 19h. Après avoir examiné les avantages et inconvénients des différents horaires possibles, le groupe a retenu le principe des horaires suivants :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi :

Matin de 8h00 à 11h30

Après-midi de 13h30 à 15h15

Mercredi matin de 8h30 à 11h30

Cette proposition est celle qui se rapproche le plus des horaires actuels tout en respectant les directives ministérielles. Il appartiendra maintenant aux communes de mettre en place des activités périscolaires pour les enfants qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux après l'école. Nous vous informerons par un tract dans les boîtes à lettres de la nouvelle organisation scolaire dès que les décisions auront été prises.

Pouss ières d'arc hives

Il y a 50 ans

En 1963, le conseil était composé de MM. Hubert Vizé (maire), Fernand Gourier (adjoint), Edouard Bastien, Jean Robin, Joseph Rébois, Marcel Joly, Lucien Joly, Edouard Grandjean, Roger Varinot et Emile Grandjean.

Le 12 janvier 1963, le CM autorise le changement de locataire d'une portion communale. M. Auguste Lequy remplacera M. Félix. Par ailleurs, une indemnité de 40 Francs est accordée à M. Belleville, conducteur des TPE à Rémilly pour la surveillance des travaux de voirie effectués en 1962 et qui se sont élevés à 17.714,67 Frs.



Le 15 mars 1963, le traitement de la personne chargée du balayage est porté de 180 à 250 Frs avec un rappel depuis octobre 1962. Le CM adopte aussi le budget primitif qui s'équilibre à 15.432,80 Frs en recettes et en dépenses.

Le 11 mai 1963, le CM approuve le compte administratif de 1962 qui dégage un excédent de 3.185,76 Frs.

Le compte de gestion du percepteur (M. Gilbert Clément) est approuvé également. Une somme de 100,40 Frs est allouée à la secrétaire de mairie, Mlle Senser, pour l'organisation des élections sociales.

Le CM accorde aussi une aide médicale gratuite à l'un de ses administrés.



Le CM charge M. Lemel du curage des fossés et lui versera 1,30 Frs par mètre linéaire pour curer et débroussailler les fossés.

Enfin, le CM décide la réparation du pont des « Grandes portions ».

Le 8 juin 1963, le CM approuve l'état de prévision des coupes pour 1964 dans les parcelles 10

et 11. Il s'agit d'une coupe d'amélioration sur une surface de 3,5 ha qui devrait fournir 30 m³ de chêne et 40 stères de bois de chauffage. Le CM décide aussi l'achat d'un poste de radio pour l'école pour 323 Frs.à prendre sur les crédits Barangé.

Le 14 août 1963, le CM décide de confier l'étude du projet de reconstruction du ponceau au lieu-dit Grandes portions au service des Ponts et Chaussées.



Par ailleurs, il décide de confier l'organisation de la fête patronale à titre gracieux au foyer rural de Beux-Dain.



Le 3 septembre 1963, M. René Collin est désigné délégué de l'administration pour la révision des listes électorales pour le

tribunal paritaire des baux ruraux. Une cotisation est également votée pour le service d'équarrissage de Borny.

Le **28 septembre**, le CM approuve le budget supplémentaire de 1963 et le **29 novembre**, il décide d'inscrire une somme de 150 Frs pour l'achat de friandises pour la Saint-Nicolas, 30 Frs pour la campagne du timbre antituberculeux et 50 Frs pour la Croix Rouge.



Enfin, le **21 décembre 1963**, la colère gronde contre le gouvernement (sic) qui refuse de supprimer les zones de salaires. Le CM estime que ce système qui prévoit des salaires et des allocations différents suivant la zone géographique où l'on se trouve, porte un préjudice grave aux agriculteurs, ouvriers, employés et fonctionnaires en ce qui concerne les allocations familiales, les allocations logement, les prêts à la construction, les salaires et les indemnités de résidence.



Aussi, le CM demande au maire de déclencher une grève administrative qui leur paraît être l'ultime moyen pour pouvoir faire abolir cette injustice, les motions votées précédemment restant sans effets !

Il y a 100 ans.

Le conseil municipal était composé de MM. Vizé père et fils, Musquar père et fils, Joly, Félix, Grandjean et Bastien.

Le **23 février 1913**, le CM attribue à M. Poinsignon les 28 Marks pour l'ouvrage fait à l'occasion de la confection du Livre Foncier.



Le CM décide de faire construire un pissoir pour les garçons de l'école (*tel quel dans le texte !*).

Le **18 mai 1913**, le CM décide de ne pas participer à la réparation du chemin vicinal Aube-Lemud, vu que les habitants ne s'en servent plus depuis la construction du chemin Beux –Dain – Rémilly qui est meilleur et plus court. Et aujourd'hui, cette habitude se perpétue.



Le **7 septembre 1913**, le CM répond à la sous-préfecture qu'elle ne pourra pas verser la subvention de 5.000 Mrks pour la construction d'un fossé pour l'écoulement des eaux pluviales, ses ressources financières étant trop faibles ...



Le CM accepte le versement d'une subvention de 3 Mks par an à l'établissement pour

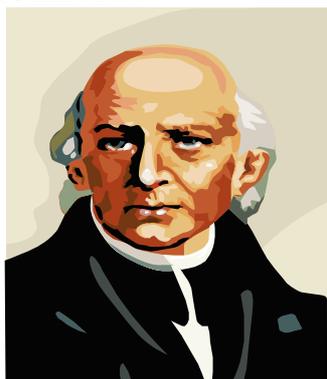
le « soignement des estropiés ».



Il y a 130 ans.

En 1883, le Conseil Municipal était composé de MM. Mathis, Louyot, Schwartz, Clause François, Lallement, Hanrion, Herment, Clause Pierre, Vizé et M. Baudalet le maire.

Le **7 janvier 1883**, le CM se réunit pour accepter de M. Barthélémy, curé à Beux un don de 40 Mks qui sera versé à la caisse communale.



Le **7 février 1883**, le CM approuve le projet de rénovation urgente du presbytère selon le rapport explicatif de M. Heil, architecte. La commune fera un emprunt

de 3.600 Mks malgré « sa triste situation financière » (!), le conseil de Fabrique s'engageant à verser 100 Mks à la caisse communale jusqu'à extinction de la dette. Les portions communales seront augmentées de 1,25 Mks et la commune sollicite une subvention de 3.000 Mks de la part du gouvernement. On voit donc que le bâtiment de l'actuelle mairie avait déjà été rénové en 1883.



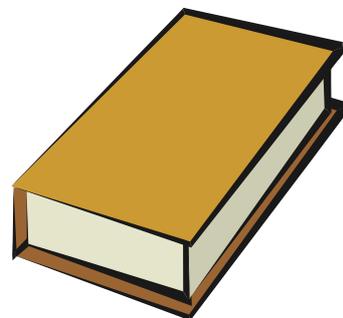
Le sujet de la rénovation du presbytère a du poser de graves problèmes financiers à la commune ; en effet, le CM s'est réuni, en s'adjoignant les contribuables les plus imposés, le 10 février le 3 mars, le 9 mars, le 3 mai, le 20 mai, le 1^{er} juillet et le 29 juillet pour débattre de cet unique point qui fit grands débats et entraîna une augmentation de 18% des impôts locaux à l'époque.

Le **16 septembre 1883**, le CM vote la rétribution de l'instituteur communal à 720 Mks.



Pour les chemins vicinaux, chaque habitant chef de famille devra fournir 3 journées de travail et 5 centimes additionnels aux quatre taxes locales.

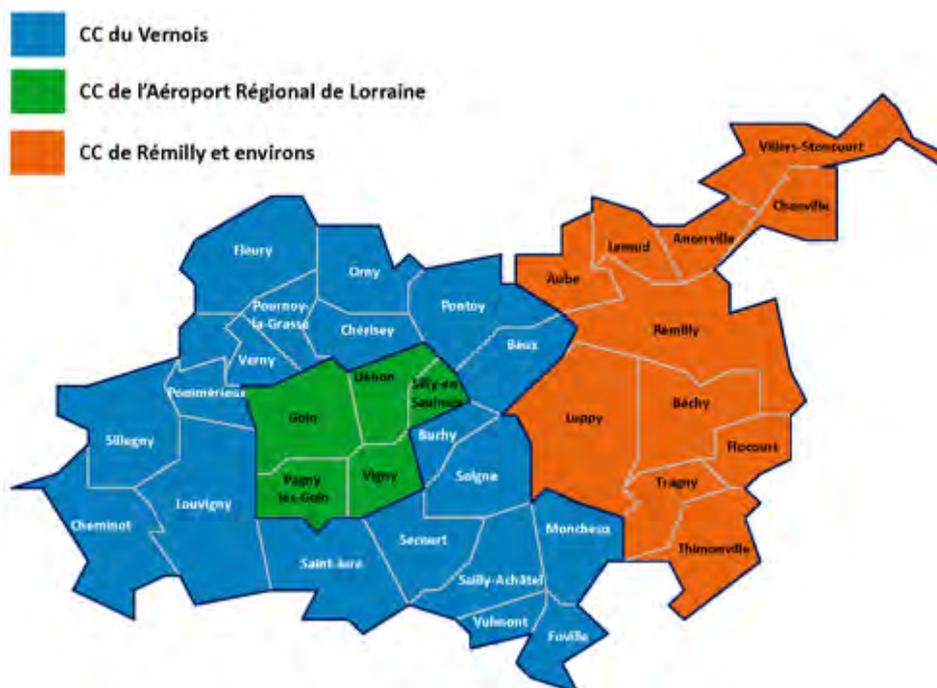
Les journées de travail étaient réparties en 3 catégories : cassage de pierres brutes, transport de matériaux cassés et emploi ainsi que reconstruction d'un pont menaçant ruine. Bref, la vie à la campagne n'était pas de tout repos !



Voilà, nous refermons une fois de plus les anciens registres de délibérations qui sont une mine d'informations sur la vie quotidienne de nos prédécesseurs.

Adieu la CCV, bonjour la CCSM !

Disparaître pour mieux renaître. Après 10 années d'existence consacrées à dynamiser son territoire, la Communauté de Communes du Vernois fusionnera le 1er janvier 2014 avec les communautés de communes voisines de l'Aéroport Régional et de Rémilly et Environs pour donner naissance à une toute nouvelle entité, qui répondra au nom de Communauté de Communes du Sud Messin. A l'approche de cette échéance, les conseillers communautaires de la CCV se sont récemment réunis afin d'évoquer les premiers mois de vie de cette toute nouvelle communauté de communes.



C'est en mairie de Vulmont que **Jean FRANÇOIS**, président de la CCV et vice-président du Conseil Général de la Moselle, avait donné rendez-vous aux conseillers communautaires, chaleureusement accueillis à cette occasion par **Patrice THIEBAUD**, le maire de la commune.

En place dès le 1er janvier prochain, la Communauté de Communes du Sud Messin, issue de la fusion des trois communautés de

communes du Vernois, d'Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine et de Rémilly et Environs suite à la réforme de la carte des intercommunalités, regroupera **35 communes** (19 du Vernois, 5 de l'Aéroport et 11 de Rémilly et Environs) et comptera **un peu plus de 15 000 habitants**. Son siège social est fixé au 11, Cour du Château à Verny, dans les locaux abritant aujourd'hui les services de la CCV.

Organisation.

Pour la période s'étendant du 1er janvier jusqu'à l'issue des élections municipales du mois de mars 2014, **Jean FRANÇOIS**, en tant que **président de la structure actuelle la plus peuplée (le Vernois)**, présidera, de façon transitoire, la CC du

Sud Messin.

Toujours pour la même période, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud Messin sera composé de l'ensemble des délégués en fonction à ce jour dans les trois communautés.

Fonctionnement.

La CC du Sud

Messin en place, les habitants du périmètre actuel du Vernois bénéficieront toujours du maintien des services proposés aujourd'hui par la CCV.

Ainsi, la gestion des déchets, le programme d'aide à la colorisation des façades, les conseils en économies d'énergie ou encore le Relais Assistants Maternels continueront à fonctionner dans des conditions similaires à celles que les habitants connaissent aujourd'hui.

(Article extrait du site de la CCV)

VIE PAROISSIALE

Le conseil de Fabrique

Dans les paroisses de moins de 5000 habitants, les Conseils de Fabrique sont composés de 5 membres auxquels s'ajoutent le curé et le maire qui en sont membres de droit.

Les conseillers appelés à remplacer les membres sortants sont élus par les membres restants. La durée d'un mandat est de 6 ans, mais nul ne peut accomplir plus de trois mandats successifs.

Les membres du Conseil de Fabrique de la paroisse de Beux qui comprend également Dain-en-Saulnois sont :

Présidente : **Mme Victoire Scharff** (de Dain),
Trésorière : **Isabelle Leroy**
Secrétaire : **Monique Rébois**
Membres assesseurs : **Thérèse Bastien et Arlette Mathieu**

Membres de droit : **Jean-Marc Altendorff**, curé de Rémilly et **Bernard Gutter**, maire de Beux.

Le conseil en quête de ressources.

Cette année, pour faire face au manque criant de ressources du Conseil de Fabrique, celui-ci a décidé d'adresser aux paroissiens de Beux et Dain-en-Saulnois, une lettre pour expliquer sa situation et faire un appel aux dons. Cette action a permis de recueillir une somme d'environ 800 € auprès d'une vingtaine de généreux donateurs. Cela permettra de donner une petite marge de manœuvre pour le fonctionnement de cette vénérable institution.

Notez que cette action est aussi intéressante sur le plan fiscal ; en effet un don permet d'obtenir une réduction d'impôt égale aux deux tiers du montant du don. Exemple. Si vous donnez 60 €, vous bénéficiez de 40 € de réduction d'impôt ce qui fait que votre don vous revient en réalité à 20 €! Alors, la prochaine fois que vous serez sollicités, n'hésitez pas à franchir le pas pour aider une institution qui en a bien besoin.

Un petit coup de main pour un coup de balai !

Une autre façon d'aider le Conseil de Fabrique est la participation occasionnelle ou régulière à l'entretien courant de l'église. En effet, les bonnes dames qui s'adonnent à cette tâche



commencent à faiblir sous le poids des ans et un coup de main de personnes plus jeunes serait le bienvenu ! Cela ne représente pas un travail insurmontable : quelques jours avant une messe prévue (voir calendrier dans le Sillon d'espérance = journal de

la paroisse), en général le vendredi, les personnes (hommes ou femmes) se retrouvent à l'église pour balayer, passer un petit coup d'aspirateur, nettoyer les linges d'églises si nécessaires, déposer un bouquet de fleurs etc... Si l'on est 3 ou 4, cela prend une bonne heure et l'église est ainsi prête pour la célébration. Alors si vous acceptez de donner un peu de votre temps, même occasionnellement, contactez la présidente Mme Victoire Scharff au **03 87 64 83 14** pour l'en informer. Merci par avance pour votre investissement.



La paroisse n'existe que par la vie et les actions de ses membres.

Contact :

Abbé Jean-Marie Altendorff
Presbytère de Rémilly

4 impasse du presbytère 57580 Rémilly
Tél : 03 87 64 65 92

Permanences

Mardi 14h30 à 16h00

Mercredi 10h00 à 11h00

Vendredi 16h30 à 17h30

Consulter aussi le bulletin de la communauté de paroisses sur le site internet :

www.sillon-espérance.fr/

Rappels pour bien vivre ensemble !

Pour bien vivre ensemble, un certain nombre de règles sont nécessaires. Comme bon nombre de nos concitoyens semblent les ignorer, il paraît utile d'en rappeler quelques-unes ici.

Chiens

Les espaces verts publics ou privés situés dans le village ainsi que les trottoirs **ne sont pas des sanisettes pour nos amis les chiens**. Il existe suffisamment d'espaces naturels au sortir du village pour satisfaire leurs besoins. Pensez à ceux qui vivent près de ces espaces verts et à ceux qui les entretiennent.



Ordures ménagères et tri sélectif.

Si ce n'est déjà fait, vous pouvez venir retirer en mairie votre dotation de sacs poubelles pour le tri sélectif ainsi que le calendrier de ramassage pour 2014.



Pour les nouveaux arrivants, et ceux qui l'auraient oublié, il est rappelé que des badges pour l'accès à la déchetterie de Rémilly sont disponibles gratuitement en mairie sur simple demande au secrétaire.

La redevance « ordures ménagères » étant calculée au nombre d'habitant par foyer, **il est nécessaire d'indiquer en mairie toute modification dans la composition de votre foyer.**



Dépôts sauvages de déchets

La déchetterie étant ouverte tous les jours, la population est informée que **le dépôt sauvage de déchets sur la commune est interdit** et fera l'objet de poursuites judiciaires. Il est déplorable que certains individus sans gêne jettent leurs détritiques dans la nature. Si vous êtes témoins de tels faits, n'hésitez pas à prendre des photos ou relever des numéros de plaques d'immatriculation et de prévenir le maire afin de permettre d'entamer des poursuites. Il est rappelé que cette infraction est passible d'une amende de 5^{ème} classe !

Pour le brûlage des déchets végétaux, celui-ci est désormais interdit par arrêté ministériel sur l'ensemble du territoire français. Une certaine tolérance est admise pour de très petites quantités de végétaux bien secs mais attention à ce que les fumées ne nuisent pas au voisinage. Là encore, le bon sens doit l'emporter et il convient de faire attention à la direction du vent et à la proximité des voisins dans ce genre d'opération. Bref, il faut privilégier le dépôt en déchetterie pour tous les déchets verts.

PAGE PRATIQUE

MAIRIE

Mairie : 35, Rue principale

Tél. + Fax : **03.87.57.64.30**

Heures d'ouverture au public : **Lundi de 18 h 00 à 20 h 00**
Jeudi de 18 h 00 à 20 h 00

Adresse électronique (e-mail) : mairie.beux@wanadoo.fr

Site Internet de la mairie : **www.mairie-beux.fr**

Maire : M. Bernard GUITTER 19, Rue de Luppy 03.87.57.61.47
Adjoints : M. Claude JOLY 3, Rue principale 03.87.57.73.84
Mme Marie-Paule PIDOLLE 25, Rue principale 03.87.57.77.87

Secrétaire de mairie : M. Daniel SZYSKOWSKI

E C O L E S et Périscolaire

Ecole : Regroupement pédagogique Beux-Luppy (maternelle + élémentaire)
Directrice : Mme Joëlle GIANGIACOMO 03.87.57.63.58
Collège Lucien POUGUÉ de Rémilly 03.87.64.60.79
Accueil périscolaire « Les Korrigans » à Beux 22, Rue principale 03 54 44 90 51

O U S ' A D R E S S E R P O U R :

Urbanisme : **Mairie** ou DDT METZ 03.87.15.49.50
Eau : Sté Mosellane des Eaux à Metz 03.87.66.26.57
Electricité : U.E.M. Bd. du Pontiffroy à Metz 03.87.34.44.44
Poste : La Poste Place de la Gare à REMILLY 03.87.64.64.64
Perception : Trésorerie de Rémilly 1, Rue du Parc REMILLY 03.87.64.60.47
Assistante sociale : Centre Médicosocial de Rémilly 03.87.64.73.22
Pôle Emploi : Place St-Nicolas à METZ 03.87.75.92.60

U R G E N C E S

Gendarmerie Brigade de Rémilly-Verny 03.87.64.61.00 ou le **17**

POMPIERS Centre de Secours de Rémilly 03.87.64.73.33 ou le **18**

O R D U R E S M E N A G E R E S

Collecte des ordures ménagères : Lundi matin à partir de 6 h. (si férié voir avis dans la presse et affichage)
Collecte sélective : Mercredi matin avant 6 h. (une semaine sur deux- voir calendrier SIMVU)
Le verre usagé est à déposer dans le conteneur à verre situé rue principale (près de la mairie).

Déchèterie de Rémilly Ouverte du lundi au vendredi de 14h à 18h
(Route de Béchy) et le samedi de 9h à 18h

LOISIRS

ASS. La Buscinoise Présidente : Mme L. BROGARD 03.87.64.14.29
GYMNASTIQUE Responsable : Mme M-P PIDOLLE 03.87.57.77.87
BRODERIE Responsable : Mme Anne MRAZEK 03.87.57.63.85

SANTÉ

Cabinet d'infirmières : D.GIANESELLO – S.RUTILI 03 87 38 09 77 ou 06 78 18 98 15
Mme G. STROHL Infirmière rempl. de Mme BECRET à Courcelles s/N. 06 37 45 18 85